

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



La science pratique. — L'ozone. — La stérilisation des eaux potables à Wiesbaden. — Le prix de l'ozonification. — Trop oxyder occide. — La lampe incandescente à l'osmium. — Un riche filon. — La lampe à arc au mercure.

Ce qui distingue la science actuelle de celle de nos pères, c'est qu'elle ne se cantonne pas comme autrefois dans les spéculations pures, mais qu'elle trouve immédiatement son application dans le domaine industriel. Cela tient au caractère éminemment positif et pratique de notre époque ; on ne travaille plus, il faut bien l'avouer, par amour de la science, on ne fait plus de l'art pour l'art, mais en vue d'applications aussi profitables, comme de juste, d'ailleurs, au savant qui a fait la découverte, qu'à l'humanité tout entière qui profite de labeurs intellectuels de plus en plus rémunérateurs pour tous.

Ainsi lorsque Schoenbein découvrit l'ozone, en 1840, il ne pensait pas, sans doute, que cet oxygène concentré, pour ainsi dire, serait susceptible d'applications industrielles des plus intéressantes. En effet, ce corps doué de propriétés oxydantes très énergiques peut servir à la décoloration de plusieurs liquides et à la purification des eaux contaminées.

Ce n'est, d'ailleurs, qu'à partir de 1853, époque à laquelle M. du Moncel fit connaître le procédé propre à engendrer les effluves électriques, que la production pratique de l'ozone put être tentée. On sait que l'on obtient actuellement ce puissant réactif en faisant passer un courant d'oxygène ou d'air sec entre deux cloisons isolantes, comprises elles-mêmes entre les électrodes reliées à la bobine secondaire d'un transformateur donnant des tensions de 8000 à 10.000 volts.

Dans ces conditions, il se produit dans l'intervalle des cloisons isolantes un effluve électrique sans étincelles, que l'on désigne généralement sous le nom de décharge silencieuse et que l'on pourrait comparer à la lumière diffuse, dans le domaine lumineux ; c'est dans ce milieu que l'oxygène se transforme en ozone.

Nous parlerons aujourd'hui de l'application intéressante qui a été faite de cet agent antiseptique par excellence à la stérilisation des eaux potables de la petite ville de Wiesbaden-Schöersten, en Allemagne. Celle-ci est alimentée par trois puits filtrants, creusés dans le voisinage d'un bras du Rhin où l'eau est à l'état stagnant. C'est évidemment une situation très favorable au développement des bacilles et autres microbes que l'on constate, en quantité variable, dans les eaux recueillies par les puits filtrants.

Il s'agissait donc de traiter ces eaux par l'ozone qui est, paraît-il, un réactif très redouté de la gent microbienne. Or, la consommation d'eau est de 250 mètres cubes par heure au maximum. Le traitement d'un pareil volume de ce liquide ne peut donc se faire par des procédés de laboratoire, mais il exige une véritable installation industrielle.

C'est donc une usine complète pour l'ozonisation qu'il a fallu organiser et qui a été établie à Wiesbaden-Schöersten.

Une pareille installation comporte nécessairement, avant tout les ozonateurs, mais il faut aussi des moteurs et des appareils mécaniques et électriques, pour insuffler l'air dans les générateurs d'ozone et le même air ozonisé dans les tours de stérilisation ; pour faire circuler l'eau à traiter et enfin pour produire les courants électriques nécessaires.

Les appareils à ozone utilisés sont ceux de la maison Siemens et Halske. Chacun d'eux enfermé dans une boîte en fonte est divisé en trois compartiments par deux cloisons transversales ; entre ces cloisons étanches, est disposé un jeu d'orgue de huit tubes à ozone ; ceux-ci se composent de tubes de verre encastrés verticalement dans les cloisons et entourés d'une masse d'eau contenue dans le compartiment intermédiaire. A l'intérieur de ces tubes, et à une légère distance de leurs parois intérieures, sont disposés des tubes concentriques en métal qui sont reliés à l'un des pôles à haute tension des transformateurs électriques. Les tubes de verre sont de même reliés au second pôle qui se trouve mis à la terre par l'intermédiaire de la masse d'eau où ils sont plongés et du tuyau d'alimentation.

On voit qu'un pareil système est analogue à un condensateur dont les deux armatures conductrices sont ici formées par le tube métallique intérieur et le milieu liquide où plongent les tubes de verre ; ces derniers avec l'espace d'air interposé jouant le rôle du diélectrique ou isolant. La décharge lente ou l'effluve électrique se développe donc dans l'espace annulaire qui sépare le tube métallique du tube de verre et transforme en ozone l'oxygène véhiculé dans le courant d'air lancé par les ventilateurs de l'usine.

Ce courant d'air pénètre dans le compartiment supérieur, traverse le jeu d'orgue, se répand dans le compartiment inférieur et, de là, se rend par une canalisation spéciale aux tours de stérilisation.

Celles-ci, disposées dans une salle distincte de celle des ozonateurs, se composent de massifs en maçonnerie, surmontés de réservoirs où arrive l'eau, puisée dans les puits de filtration et refoulée par des pompes centrifuges. L'eau à stériliser s'écoule de ces réservoirs par un distributeur qui répand le liquide sur une couche de sable à gros grains, placée en dessous et supportée par des grilles. L'air refoulé par les ventilateurs arrive par des tuyaux qui débouchent dans un réservoir inférieur où s'écoule l'eau stérilisée, traverse les grilles et la masse de sable et s'échappe par un tuyau supérieur qui le ramène aux ozonateurs.

On voit que l'air ozonisé circule en sens inverse de l'eau à traiter, de sorte que la stérilisation se fait d'une manière méthodique, l'eau trouvant dans sa marche descendante des couches d'air ascensionnelles de plus en plus actives à mesure qu'elle s'approche de l'arrivée de l'ozone.

Enfin, l'usine comporte une salle des machines qui comprend deux machines à vapeur locomobiles de 60 chevaux chacune, les pompes d'aspiration d'eau, les ventilateurs de refoulement de l'air, les dynamos à courants continus et alternatifs. Chacune des machines avec le groupe correspondant d'appareils mécaniques et électriques, est capable de traiter 125 mètres



cubes à l'heure, ce volume représentant la consommation moyenne. L'installation est donc double comme on le voit, une seule fonctionne à la fois ; la seconde étant prête pour suppléer la première en cas d'avaries ou de réparations.

Pour que les habitants puissent consommer l'eau en toute confiance et sans risquer la contamination, il faut que la stérilisation soit assurée dans tous les cas ; il est donc nécessaire que l'arrivée de l'eau soit interceptée, si, pour une cause accidentelle quelconque, le courant électrique est interrompu, ou si l'air cesse d'arriver aux ozonateurs et aux tours de stérilisation, par suite, par exemple, de l'arrêt des ventilateurs.

Des dispositifs de sûreté ont été établis à cet effet. En cas d'interruption du courant électrique générateur de l'ozone, un électro-aimant interposé dans le circuit produit un déclenchement mécanique qui agit sur la soupape de fermeture de l'arrivée de l'eau ; l'afflux d'air alimentant les ozonateurs vient-il à diminuer ou à cesser complètement ? une soupape normalement soulevée par le courant d'air, tombe et ferme un circuit électrique qui actionne encore le système de fermeture du tuyau d'alimentation d'eau. Des signaux visuels et sonores entrent en action dès que les dispositifs de sûreté fonctionnent et font connaître au surveillant la partie de l'installation défectueuse.

En ce qui concerne le prix de revient de l'ozonification, on arrive au chiffre de 5 à 6 centimes par mètre cube, y compris l'intérêt et l'amortissement des diverses dépenses d'installation et les frais d'exploitation.

Ce prix de revient est relativement élevé. D'un autre côté, si le traitement par l'ozone donne d'excellents résultats au point de vue de la stérilisation, il n'est nullement prouvé encore que l'eau ozonisée soit absolument dépourvue de toute influence nocive sur la santé.

En effet, bien que la solubilité de l'ozone dans l'eau soit très faible, il serait téméraire d'affirmer *a priori* que, même une quantité minime d'un réactif possédant un pouvoir oxydant aussi puissant que l'ozone n'ait aucune action appréciable sur l'organisme et il ne faudrait pas pourtant, sous le fallacieux prétexte de tuer le microbe qu'on arrivât si non à occire, du moins à oxyder d'une manière regrettable les consommateurs des eaux stérilisées.

* *

Dans une précédente chronique, nous avons dit quelques mots de la nouvelle lampe à incandescence avec filament d'osmium du Dr Auer et aussi des lampes à vapeur de Mercure. Nous croyons intéressant d'y revenir aujourd'hui d'une manière plus détaillée.

La lampe à osmium qui, paraît-il, commence à être vendue en Allemagne, n'a pas encore fait son apparition en France. La matière première du filament, l'osmium, est une substance assez rare et les procédés de fabrication ne paraissent pas avoir atteint encore toute la perfection désirable au point de vue industriel.

L'avantage de cette lampe sur les lampes ordinaires à filament de charbon consisterait principalement dans son grand rendement lumineux. Ainsi la consommation d'énergie électrique pour l'obtention de l'éclairage horaire d'une bougie serait seulement de 1,5 watt-heures au lieu de 3,5 watt-heures. En outre, le rendement ne varierait pas sensiblement avec la durée ; une lampe présentant un pouvoir éclairant de 33 bougies au début, donne encore l'intensité lumineuse de 32 bougies environ après 1000 heures d'éclairage.

L'inconvénient de cette lampe en pratique est qu'elle doit fonctionner à un voltage moitié moindre que la tension ordinairement utilisée sur les réseaux de distribution d'électricité. Il

est donc nécessaire de transformer les courants, au préalable, ce qui ne peut se faire qu'au détriment du rendement sur lequel on croyait pouvoir compter.

D'un autre côté, la lampe à osmium est beaucoup plus chère que la lampe ordinaire, 6 francs au lieu de 60 centimes, ce qui est à considérer, pour les bourses modestes.

Jusqu'à présent, il ne semble pas que la lampe à osmium, malgré ses qualités évidentes, ait absolument justifié les espérances que son apparition avait fait naître et que la Société allemande d'incandescence avait escomptées pour fr. 825.000, prix d'acquisition du brevet Auer par cette Société. C'est un beau denier et, comme dit l'autre, c'est un riche filon, tu parles, pour un filament !

La lampe à arc au mercure repose sur le même principe que les tubes Geissler. Lorsqu'on fait passer les décharges vibratoires d'une bobine de Ruhmkorff dans des tubes de verre contenant une vapeur ou un gaz raréfiés, il se produit dans toute la longueur du tube des stries brillantes séparées par des bandes obscures.

C'est une lumière fluorescente de même nature qui se produit dans la lampe à vapeur de mercure. Mais, contrairement au tube de Geissler qui ne donne des résultats que par des courants ondulatoires à grande fréquence, le tube à mercure fonctionne indifféremment avec le courant continu ou alternatif ; bien plus, l'appareil ne laisse passer que l'onde positive du courant alternatif et joue ainsi le rôle de redresseur de courant.

La difficulté réside dans l'allumage ou plutôt l'amorçage de l'arc ; le tube est, en effet, très long et l'arc entre les deux électrodes d'extrémité doit atteindre 1^m50 de longueur. Le dispositif imaginé par M. Weintraub, à cet effet, consiste à terminer le tube à sa partie inférieure par une cuvette à deux branches remplie de mercure jusqu'à un niveau légèrement supérieur au point de raccordement des deux cuvettes. Le courant est amené à ce mercure par un circuit dont plusieurs spires s'enroulent au-dessus de l'une des cuvettes à mercure dans l'intérieur de laquelle plonge un noyau de fer ; ce dernier est attiré au moment du passage du courant dans les spires, le niveau du mercure baisse, le contact se rompt à la surface du mercure et un petit arc électrique se forme entre les deux surfaces mercurielles séparées. Cet arc chauffe la vapeur de mercure et, la rendant plus conductrice permet à l'arc principal de s'amorcer entre les deux extrémités du tube.

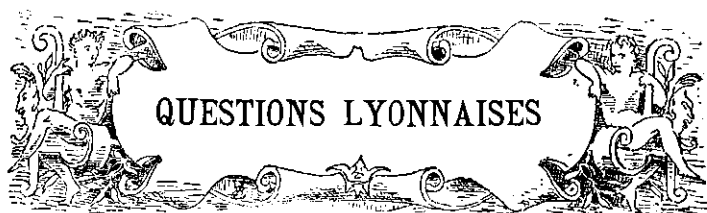
Ce qui caractérise le procédé lumineux de ces lampes, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est qu'elles transforment en rayons de lumière une proportion beaucoup plus grande de l'énergie électrique que les lampes ordinaires. Le rendement de l'arc au mercure est, en effet, deux à trois fois celui de l'arc au charbon et quatre à six fois celui de la lampe à incandescence. Ceci provient sans doute de ce que l'électricité se transforme directement en lumière, sans qu'une partie plus ou moins considérable soit convertie en chaleur, comme à l'ordinaire.

La lumière est vert bleuâtre, aussi elle dénature les couleurs, surtout le rouge et l'orangé, sauf toutefois le vert qui prend au contraire des teintes d'une grande vivacité à l'exposition de cet éclairage.

Bien que cette teinte de la lumière mercurielle ne soit pas des plus agréables pour notre œil, ses rayons verts sont pleins d'espérance et c'est là, nous assurent les savants, la lumière idéale de l'avenir, une lumière économique et froide comme il convient aux temps futurs qui seront, sans doute, de plus en plus sérieux et dépourvus de gaieté.

DARYMON.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.



A PROPOS DE L'ANNEXION DE LA BANLIEUE

Nos lecteurs connaissent déjà le projet d'annexion de la banlieue lyonnaise, projet que le Maire de Lyon a récemment soumis au Conseil municipal et dont la réalisation sera sans doute poursuivie à bref délai par la Municipalité.

On sait qu'il s'agit de reculer les limites de notre ville, à l'est et au sud, jusqu'au mur d'enceinte, en englobant Villeurbanne et diverses portions de Bron, Vénissieux, Saint-Fons, etc., et d'annexer également, sur la rive droite du Rhône, certaines parties des communes voisines qui dépendent plus directement de l'agglomération lyonnaise.

En principe, le projet est bon ; mais, à notre avis, il est prématuré, et la Ville aurait beaucoup gagné en ne cherchant à l'exécuter que dans quelques années, alors que la banlieue aurait pris un développement plus complet.

En effet, le but de notre Administration est surtout de faire participer aux dépenses municipales de Lyon les habitants des quartiers suburbains qui profitent des avantages de la Ville sans participer à ses charges et de supprimer la fraude qui, paraît-il, s'est développée considérablement depuis l'abolition des octrois ; de plus, nos édiles escomptent le surcroît de ressources qu'apporteront aux finances municipales les nombreuses usines installées en dehors de nos murs actuels.

Mais ces *desiderata* ne se réaliseront pas d'une façon complète, car l'annonce de ce projet, dévoilé beaucoup trop prématurément, va avoir pour conséquence immédiate d'arrêter l'exode des usines lyonnaises vers la banlieue actuelle ; les diverses industries qui, forcément, quittent de plus en plus notre cité pour trouver, ailleurs qu'aux Brotteaux ou la Guillotière, l'espace nécessaire aux établissements modernes, les facilités d'installation et les charges moins lourdes, iront tout simplement s'établir en dehors du mur d'enceinte, par exemple à Cusset, Jonage, Bron, Vénissieux, au lieu de s'installer à Villeurbanne ou à la Mouche comme on l'a fait jusqu'ici.

Tandis que si le projet n'avait pas vu le jour, ou si on n'avait parlé dudit projet que dans cinq ou dix ans, les usines, qui encombrèrent encore nos quartiers de la rive gauche, et qui seront obligées de quitter leurs emplacements pour les raisons rappelées ci-dessus se seraient tout naturellement portées dans la banlieue actuelle au lieu de chercher plus loin un gîte et, une fois installées définitivement en deçà du mur d'enceinte, elles auraient pu être englobées si l'annexion était devenue indispensable plus tard. De la sorte, notre ville aurait conservé pour l'avenir la presque totalité de ses usines et fabriques.

Ce raisonnement s'applique également à certaines industries non encore établies dans notre agglomération et qui étaient de plus en plus attirées, dans notre voisinage, soit par les grandes facilités de tous genres qu'on y rencontre, sans être accablés de patente ou d'impôts si on s'installe dans la banlieue, soit par les entreprises de distribution de force motrice, soit encore par les débouchés avantageux que notre région présente. Ces industries, ne pouvant plus trouver dans nos murs ces commodités attirantes, iront s'établir en dehors de l'enceinte ou même, plus probablement, resteront dans leurs régions respectives.

Le programme de toute Municipalité devrait être de s'efforcer

à développer nos diverses productions industrielles, d'étendre le commerce local, en s'ingéniant pour trouver des solutions favorisant cet essor, même en encourageant l'établissement d'affaires nouvelles en dehors de la ville proprement dite. D'ailleurs, il est hors de doute qu'aucune fabrication importante et sérieuse ne pourrait songer à s'établir à grands frais, d'une façon inconfortable, dans l'intérieur d'une grande ville, car aucune entreprise de ce genre ne saurait réussir, les frais généraux et le prix de la main-d'œuvre étant forcément trop considérables au centre d'une agglomération. Si notre ville encourageait ainsi l'extension de l'activité économique de notre banlieue, elle en retirerait des avantages immédiats.

En effet, il est inadmissible de supposer que les habitants des quartiers suburbains ne vont jamais à Lyon et qu'ils n'y font aucune dépense. S'ils cherchent à se loger à bon marché et confortablement à une certaine distance, il est certain qu'ils ne font pas tous leurs achats dans les magasins qui les avoisinent ; bien au contraire, et aucun négociant de Villeurbanne ou de la Mouche ne me démentira ; ils sont toujours attirés par le charme de notre cité lyonnaise et ils continuent à laisser la plus grande partie de leur argent aux heureux commerçants de la ville, sans oublier les entrepreneurs de spectacles de tous genres, cafés et restaurants. L'afflux toujours croissant du nombre de voyageurs de nos diverses lignes de tramways témoigne de ce mouvement nettement accusé et M. le Maire constatait aussi dans son rapport que les habitants de la banlieue profitent largement de tous les avantages de Lyon.

Or, si les négociants lyonnais ont une nombreuse clientèle de la banlieue, n'est-ce pas dire que les finances municipales se ressentent d'une façon indirecte des largesses que font les *banlieusards* dans leurs tournées au chef-lieu ?

En outre, comment ne pas comprendre que, si une ou plusieurs industries nouvelles attireraient, par exemple, dix mille personnes en dehors des limites officielles de la Ville, ces dix mille personnes ne feraient pas circuler au moins une partie de leurs rémunérations ou salaires dans le commerce lyonnais ?

Donc, attirons d'autres industries par tous les moyens possibles, sans émettre la prétention de les tondre d'une façon ou d'une autre lorsque nous avons la chance de leur voir installer de nouvelles usines, et facilitons-leur même l'accès de la banlieue, sans chercher à les faire participer aux charges locales de la Ville de Lyon, ce qui serait, d'ailleurs, un non-sens, toute Société étant obligée, pour vivre, en ces temps fort durs de concurrence étrangère, de réduire ses frais généraux au strict minimum. Un écart de quelques centimes dans les prix de revient est quelquefois suffisant pour amener la faillite.

SINÉD.

PROPOS EN L'AIR

Bonnes gens de Villeurbanne et autres lieux, soumis à l'annexion, vous n'avez pas l'air d'apprécier bien vivement les avantages que vous offre l'Administration !

Cependant le rapport du Maire vous signale les nombreux et charmants privilèges dont jouissent les habitants de la grande ville. Il y a bien la question des taxes qui projette une ombre sur le tableau, mais bast ! tout est affaire d'habitude !

Demandez un peu leur avis aux commerçants de l'ancienne banlieue récemment incorporée, et qui ont vu leur patente passer de 180 à 300 francs ou de 90 à 150 francs, suivant la classe.

Mais voilà, le manque d'habitude, vous dis-je ?

Il est à craindre que le projet administratif ne soit encore trop timide ; cela paraît paradoxal, et pourtant c'est l'exacte vérité. Lyon compte actuellement, comme superficie, 4318 hectares, avec

le nouveau projet il dépassera à peine 6000, c'est insuffisant. Paris couvre 7800 hectares et il étouffe littéralement ; Marseille, lui, exagère, mais c'est le *Mid-ss*, sa superficie atteint 23.800 hectares, plus que celle de Londres qui contient 4.500.000 âmes et renferme des prairies et des parcs de plus de 100 hectares !

Autour de Lyon, c'est un cordon de faubourgs populeux, communes à part, mais faisant en réalité partie du même organisme, et nous estimons à environ 13.000 hectares la superficie de l'agglomération où vivent plus de 500.000 habitants de la même vie commerciale et industrielle. Administrer c'est prévoir, dit-on, or, il est incontestable qu'au point de vue de l'hygiène, dont on commence enfin à s'occuper, de grands jardins avec pelouses et massifs d'arbres adroitement disséminés dans les divers quartiers, feraient plus pour la salubrité et l'agèment de la population que tous les multiples arrêtés et règlements d'une voirie tracassière et formaliste.

Prochainement, peut-être, l'application du trolley électrique à la navigation va modifier complètement la physionomie de nos rivières et de nos canaux. Lyon, par sa situation exceptionnelle au confluent du Rhône et de la Saône, sera privilégié par la nature même de sa position géographique. Un grand port de déchargements et de manipulations est à prévoir ; il sera nécessaire de relier les quais avec les voies ferrées et des dégagements de toute nature. Les immenses îles et les terrains bas de la rive gauche du Rhône en face le confluent des deux rivières paraissent tout indiqués comme emplacement. L'avenue de Saxe prolongée desservirait admirablement le port, et les voies ferrées de la Mouche seraient facilement reliées aux quais de débarquement ; un pont rejoignant la Saulaie d'Oullins compléterait le tableau.

D'autre part, si les constructions lépreuses de la Mouche et les remblais du P.-L.-M. étaient dissimulés et noyés dans de la verdure et des futaies ne croyez-vous pas que tout ce quartier y gagnerait ?

Des arbres, plantez-en partout dans les grandes villes et ailleurs, c'est l'air et la santé pour l'avenir.

Une grande agglomération de ce genre, divisée par zones au point de vue taxes, prospérerait à coup sûr, mais il ne faudrait pas accabler les habitants de charges continuellement plus lourdes, car, avec la facilité des communications, ils seraient capables, comme aujourd'hui, de s'en aller encore plus loin.

Avec l'idée baroque de dégrever complètement une partie importante des contribuables, on en arrive à surcharger les autres, qui, on l'oublie trop, font vivre les premiers. — Le principe de la Révolution était, semble-t-il, beaucoup plus logique : « Chacun doit contribuer, suivant ses capacités, aux charges des services publics » ; il est évident qu'en poussant les choses à l'extrême on en arrive à ceci, que ceux qui votent l'impôt ne sont pas ceux qui le paient, et alors... conclusion naturelle : le déficit à l'état endémique.

L'impôt n'est pas établi, comme le croit une certaine école, pour effectuer le nivellement des fortunes, il n'y parviendrait pas du reste, il est imposé simplement afin de pourvoir à l'entretien des services publics et c'est là son unique rôle.

Il existe un pays où fonctionne, depuis dix ans environ, un système de suffrage universel qui donne d'excellents résultats. Un des articles de la loi donne droit de vote à tout homme ou femme âgé de vingt et un ans et muni du certificat d'études primaires (savoir lire, écrire et compter), de plus, un paragraphe, plein de saveur interdit de voter à tous les fonctionnaires. — Qu'en pensez-vous ? — La vérité est-elle chez eux ou chez nous ? — Etant donné que celle-ci est toute relative, car elle n'est à chaque époque que l'accord logique de nos conceptions et de nos observations, il y a quelque chance pour que la vérité se trouve là-bas.

Chez nous, il y a pléthore de fonctionnaires, et comme il se

fabrique en France, annuellement, plus de 2000 lois, décrets ou règlements, d'où le *maquis* de la procédure qui fait, pour le même délit, acquitter ici et condamner là, chaque année l'armée de fonctionnaire s'accroît en proportion. Cet abus de la réglementation entrave, épuise et décourage toutes les initiatives, d'autant plus que la responsabilité du fonctionnaire à l'égard de qui a pâti de sa faute est une idée étrangère à la conscience française.

Actuellement, le budget est en déficit de je ne sais combien de centaines de millions, et l'on nous gratifie de quatre douzièmes provisoires, coût 25 millions ; où est la responsabilité ? Nulle part, naturellement. — Le remède est pourtant simple ; si le budget n'était pas voté au 31 décembre, celui de l'année écoulée serait prorogé de plein droit pour l'année suivante ; mais c'est trop simple. Et cependant, pour cette année seulement, voici quel serait le résultat : quatre douzième provisoires à 6 millions égalent 24 millions, plus 50 millions en moyenne d'augmentation de charges que la Chambre nous octroie chaque année, cela donne en chiffres ronds 75 millions d'économies ! — Cela serait, je crois, apprécié de M. Rouvier... et des contribuables, à l'heure actuelle.

Il ne faut pas s'illusionner : notre prétendue liberté n'est que la servitude administrative, et nous en sommes toujours à cette immuable centralisation qui concentre en elle tous les privilèges des castes anciennes. Cette division en damiers départementaux, bonne peut-être sous le Premier Empire, n'a plus aucune raison d'être aujourd'hui, sauf peut-être pour les fonctionnaires qu'elle multiplie à l'infini, et vraiment ce n'est pas suffisant pour qu'on la conserve indéfiniment !

Nous sommes loin de notre sujet, mais le *currente calamo* m'a entraîné, une fois n'est pas coutume, et les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* voudront bien me faire crédit pour ces *Propos en l'Air*.

NALIPP.

LE RÈGLEMENT SANITAIRE DE LA VILLE DE LYON

On sait que l'article 1^{er} de la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique, prescrit que, dans toute commune, le maire est tenu de déterminer, après avis du Conseil municipal : 1° les prescriptions à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles ; 2° les prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons et de leurs dépendances, des voies privées, des logements loués en garni et des autres agglomérations, quelle qu'en soit la nature, notamment les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable ou l'évacuation des matières usées.

Le *Bulletin municipal officiel* du 29 mars contient, en conséquence, un projet de règlement dont le Maire demande au Conseil l'adoption.

Nous laissons aux spécialistes le soin d'examiner, dans la presse médicale, les mesures proposées pour la répression et la prévention des maladies contagieuses. Nous ne voulons sur ce sujet porter aucune appréciation ; mais il y a tout lieu de croire que la haute compétence médicale du professeur Augagneur a puissamment secondé le Maire de Lyon dans l'élaboration de cette partie du règlement.

En tout cas, à en juger par ce qui intéresse plus particulièrement nos lecteurs, la salubrité des maisons, de leurs dépendances, etc., l'étude que nous avons faite du projet nous autorise à dire qu'il est inspiré par un souci bien compris du bien-être matériel de la population lyonnaise.

La Commission des logements insalubres a déjà exercé en maintes occasions une influence très appréciable sur les installations défectueuses dont avaient à souffrir de braves gens

qui, plus que bien d'autres, la plupart du temps, avaient besoin de conditions hygiéniques plus favorables.

La nouvelle réglementation aura l'avantage de rendre générales et obligatoires les mesures d'hygiène que nous avons préconisées ici depuis longtemps. En lisant le rapport très explicite qui précède le projet de règlement, nous avons éprouvé plus qu'une satisfaction d'amour-propre à voir prendre corps les desiderata que nous avons exprimés en différentes circonstances : nous avons ressenti le plaisir de voir la réalisation prochaine des améliorations d'hygiène que souhaitent, pour une grande agglomération laborieuse, tous ceux qui s'intéressent sincèrement et sans arrière-pensée aux travailleurs de tous ordres, auxquels leur situation matérielle ne permet pas de s'offrir de leurs propres deniers le bien-être hygiénique si nécessaire à ceux qui peinent et usent leurs forces dans le dur labeur quotidien.

L'application du nouveau règlement n'ira pas sans gêner, au début, ceux qui y seront astreints ; il en est de même pour toute réforme, et la sévérité n'en paraît telle que parce qu'on jouissait jusqu'alors du bon plaisir individuel.

Et d'ailleurs, le bien-être du plus grand nombre profitera sans conteste à ceux que la réglementation nouvelle mettra dans l'obligation d'y contribuer ; un état sanitaire meilleur est un élément nouveau de prospérité pour une cité.

Il est bien entendu qu'on ne pourra faire disparaître les cours étroites, véritables cheminées aux parois sombres et gluantes, actuellement existantes. Mais le siphonage des cabinets d'aisances, s'aérant uniquement sur les escaliers dans de très nombreuses maisons, même dans celles de construction récente, ainsi que le siphonage de tous les éviers et de tous les tuyaux de chute arrivant à l'égout, sont des mesures dont on s'étonnera, dans quelques années, qu'elles n'aient pas été prises plus tôt. La législation n'en permettait pas antérieurement l'application.

Il est certain que, dans la période qui va suivre la mise en vigueur du règlement sanitaire, les propriétaires vont se trouver très lourdement atteints par les multiples travaux qui pourront leur être imposés : heureux ceux qui, dans une sage prévoyance et avec souci du bien-être de leurs locataires, ont spontanément, et grâce au concours éclairé de leurs architectes, fait édifier des immeubles dans des conditions d'hygiène qui, partout, à l'étranger comme dans nombre de villes de France, ont fait, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, de si grands progrès.

Mais que nombreuses sont encore les constructions qui seront soumises aux nouvelles prescriptions, bien que ces dernières ne puissent pas être appliquées intégralement aux constructions déjà existantes ; mais certaines d'entre elles, et ce sont les plus importantes, sont susceptibles partout d'une application immédiate.

L'air et l'eau sont les deux facteurs de santé les plus importants que le règlement a cherché à assurer aux habitants ; c'est ainsi qu'une des innovations essentielles est l'obligation pour les propriétaires de faire placer dans leurs immeubles un branchement conduisant l'eau à tous les étages ; mais partout où le locataire occupe un appartement complet, ce sera à lui de se fournir d'eau à l'aide du branchement arrivant à sa porte ; le propriétaire n'aura à faire les frais d'un poste d'eau que là où existent des appartements incomplets, dépourvus d'un cabinet d'aisances particulier ; il ne serait pas équitable d'imposer la fourniture d'eau à un seul des usagers des cabinets communs qui doivent être lavés à frais communs ; le propriétaire aura alors à fournir l'eau.

Nous nous bornons pour aujourd'hui à ces considérations d'ensemble, nous réservant de publier le document dans son

entier, quand il aura reçu l'approbation du Conseil municipal. Nos lecteurs pourront alors juger en toute connaissance des obligations et charges nouvelles qui leur incomberont. En tous les cas, il est dès maintenant prévu que les propriétaires auront un délai de dix-huit mois pour l'exécution des travaux de salubrité qui leur seront imposés.

CARNUTENSIS.

LE SALON DE BELLECOUR

Dans la salle 2, se trouvent réunies la plupart des toiles de grande dimension. Serait-ce pour donner plus d'importance à cette salle ou serait-ce seulement pour raison de symétrie ? Je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, l'immense toile de M^{lle} Bouillier, qui occupe tout un panneau, a des pendants dignes d'elle : les grandes toiles de M. FONVILLE, *Dans les montagnes de l'Estaque*, de M. TAUTY, *Fin d'automne*, de M. PINGELY, *Christ en croix*. Par ici, par là, comme des rappels, pour employer le langage des peintres, se trouvent couvrant de grandes surfaces, des portraits peints par M. REPÉCAUD et M^{lle} MILLIQUO, *L'Ophélie* de M. Joseph FERRACHON, et *Au Cantonnement*, de M. CHANUT.

Loin de moi la pensée de mesurer la valeur d'un tableau à ses dimensions ; je sais même qu'on reproche avec raison à certains peintres de ne pas savoir se borner. Mais, pour *le Lac de Bach-Alp*, de M^{lle} BOUILLIER (78), le sujet vaste comporte un grand développement. Quelle impression de calme sur ces sommets, non loin des neiges éternelles, où pas un arbre n'existe pour faire entendre le bruissement de son feuillage secoué par la forte haleine des cimes ! Sur les bords de ce lac, qui reflète des pics neigeux et l'immensité des cieux, sont placées quelques vaches, supérieurement peintes, principalement celle du premier plan, comme il le convient, dans la pose naturelle qu'elles observent au retour du pâturage. Dans le lointain, disséminé sur les flancs d'un escarpement, on aperçoit un troupeau de vaches se dirigeant vers la cabane où il passera la nuit. Scène grandiose dans sa simplicité merveilleusement observée. Si la végétation du premier plan était plus soignée, il n'y aurait rien à redire à cette œuvre qui, malgré ce léger laisser-aller, impressionne vivement le visiteur et commande son admiration.

Sur une hauteur également, mais plus accessible, M. FONVILLE nous transporte dans *les Montagnes de l'Estaque, aux Martigues* (211). La végétation luxuriante, enveloppée adroitement par une atmosphère imprégnée de vapeurs, nous indique que nous sommes au printemps. A admirer les rochers à fleur de terre qui se perspectivent si bien dans le chemin montant.

Le ciel, marbré de rougeurs pâles et tristes, va se décolorant à mesure que l'ombre s'amoncele derrière quelques bouleaux dépouillés de leur parure, faisant à eux seuls, tant ils sont étudiés, le sujet du tableau de M. TAUTY, *Fin d'automne* (461). La détresse infinie des automnes sur le point de mourir et la mélancolique tristesse de la nature aux approches des neiges sont exprimées avec une réelle sincérité et une force vraiment louable.

A côté, une petite toile, *L'Automne en Sologne* (419, de M. RIGOL, représente la saison moins avancée. Du ciel mouvementé, bien en perspective (chose si rare qu'il est bon de le noter, tout en reconnaissant que le ciel est la partie la plus difficile d'un tableau), tombe une pénétrante angoisse sur les arbres envahis par la rouille et la campagne déjà endormie.

Je suis de l'avis de ceux qui pensent qu'il convient de peindre la personne qu'on portait chez elle, au milieu des choses de son métier, de ses occupations, dans la rue même, par-

tout où l'on voudra, et non devant des rideaux de diverses couleurs. C'est pour cela que le *Portrait de M. C. M.* (412), exposé par M. REPÉCAUD, me plaît. Assis à sa table de travail, un livre ouvert sous sa main droite, quelques livres nouveaux épars sur le bureau, à portée de sa riche bibliothèque, si l'on en juge par les ouvrages nombreux, diversement reliés, qu'on aperçoit, M. C. M. regarde devant lui, pensant à sa lecture et fumant une cigarette. L'essentiel, pour un portrait exposé au Salon, n'est pas la ressemblance, qu'une photographie donne fidèlement, et qui échappe au visiteur, puisqu'il ne connaît pas le modèle, mais la représentation d'un caractère, d'une originalité, d'une vertu, d'un vice. Aussi ne parlerai-je pas du *Portrait de M^{me} M.*, par M^{lle} MILLIQUOUD (336), bien que je déplore que le bras, qui est dans l'ombre, soit d'un noir si peu agréable. Le temps me manque pour parler de petits tableaux, pourtant très intéressants à cause de certains effets bien rendus. Je ne puis que citer : *L'Espiègle* (294), *Lever de lune* (109), *les Préparatifs de Noël* (417), *Plaisir d'été* (484), où une dame qui est dans son jardin arrose ses fleurs, *la Pluie* (286) et enfin *les Dernières feuilles*, de M. DUCROT (178). Ce dernier vous invite à savourer les rapides délices des derniers beaux jours.

M. AUDRAS décore son effet de neige de ce titre *Première neige* (17). Est-ce que la première neige ne dépose pas quelques flocons sur les branches des arbres ? Puisque c'est une première neige, je voudrais la voir plus blanche, éclairée par une lumière livide, qui exprime qu'il y a encore de la neige dans l'air, et pour cela un ciel immobile, d'un gris jaunâtre, qui semble s'abaisser et peser lourdement sur elle au lieu de cette brume violette dans laquelle, par convention, sans souci de la saison, de l'heure, de la localité, on noie les fonds de la plupart des paysages.

En entrant dans la salle 3, on a devant soi un coucher de soleil sur l'océan, intitulé *Effet du soir* (116), par M. CHABANIAN. C'est une marine juste, peinte avec sincérité ; du reste, elle est acquise, comme les têtes de sanglier de M. Lévine, que, par erreur, j'avais placées dans la salle 1. L'artiste a, sans doute, voulu donner autant d'importance à l'eau qu'au ciel, puisqu'il a placé la ligne d'horizon au milieu de la toile. S'il en est ainsi, il a réussi, car cette toile plaît par la vigueur de sa touche, et elle a plu à l'acheteur, ce qui, assurément, a dû faire plaisir au peintre. M. GUIGET, dans son tableau *Jeunes Filles et Enfant* (257), adopte le système anglais, qui consiste à laisser la peinture sans l'enduire de vernis et à la recouvrir d'un verre. Ainsi sont évités les miroitements parfois désagréables. Ces deux jeunes filles, assises sur un banc de jardin, devant la fenêtre de la maison, où fleurit un géranium, ne posent pas pour des portraits, elles travaillent chez elles sans s'occuper du spectateur. L'une brode, l'autre, négligeant son ouvrage, lui cause à mi-voix, et l'enfant, curieux comme on l'est à son âge, cherche à saisir. L'air circule autour des personnages ; c'est sobre, simple, harmonieux. *La Grande Carrière, à Sanary* (123), par M. CHARVOLIN, rend exactement l'intensité de lumière de la côte méditerranéenne. La couleur locale est parfaitement observée, comme *Dans l'avoine* (273), de M. JIMENEZ, où une paysanne bien campée entasse des gerbes dans le poudroiement du soleil du milieu du jour. C'est l'heure des certitudes, comme disait Corot ; aussi, les maisons aux toits rouges se détachent-elles avec vigueur du vert des arbres de la colline, comme la grande route avec ses poteaux télégraphiques. Contrairement à la théorie exposée plus haut, et bien qu'elle soit devant un fond brun rouge, *Madame S.* (9), de M. ARLIN, me procure une vive satisfaction, parce qu'elle est peinte avec un faire savant et que son type de brune est accusé fortement par la robe noire de deuil, ornée de jais. Après avoir cité une *Tête d'étude* (149), qui représente un vieux

capucin en extase et un beau crépuscule, *Clair de Lune* (312), de M. LORAS, je m'arrête, car je ne veux pas me plaindre du jury, qui a accepté des tableaux où le plafond tombe, des études présentant un bras cassé et un nez déformé. Sa rigueur, excessive cette année, puisqu'il a refusé quatre ou cinq cents toiles, ne lui a-t-elle pas attiré assez de rancunes et d'inimitiés ?

Dans ma première visite à la section des arts décoratifs et industriels, j'étais resté en contemplation devant les panneaux en faïence de la vieille maison Utzschneider et avais apprécié les perfectionnements dus au labeur opiniâtre des dessinateurs et des ouvriers d'art dans la céramique. Puisque nous sommes dans la salle IX, entièrement consacrée à la faïence et au grès, passons en revue les expositions des autres maisons. M. BOULENGER, de Choisy-le-Roi, a une exposition très variée et très belle : le grand panneau décoratif en faïence, *la Femme à la fleur* (763) est superbe et égaye les yeux par ses riches tonalités chantantes. Les deux maquettes (*la Soie et la Céramique*) permettent d'entrevoir la magnificence des œuvres qu'on peut, d'ailleurs, aller admirer au magasin installé dans notre ville, comme l'indique une carte obligeamment déposée par les représentants. On ne regrettera pas son dérangement, d'autant plus qu'on sera bien reçu. De plus, on apprendra que ces panneaux, appliqués au mur, peuvent être enlevés facilement pour un déménagement et sont aussi transportables qu'une peinture sur toile dans son cadre. En jetant les yeux sur les vases en grès, cette silice merveilleuse, pour emprunter l'expression d'un maître potier épris de son art, nous ne savons ce qu'il faut le plus admirer, de la forme élégante des vases ou des émaux, *l'Agriculture* (758), *Sauve qui peut* (759), *le Travail* (760), dus au grand ornementiste M. CARRIER-BELLEUSE. Le buste *Velléda* (756) et la statuette *la Fileuse* (757), qui sont sortis des mains du même artiste, complètent cette exposition, un des attraits du Salon. En face, moins importante, il est vrai, mais quand même belle manifestation où le niveau de l'art est élevé au plus haut degré, se trouve l'exposition de M. MOUTON, de Lyon. La couleur ! voilà le point important en céramique, s'écrient ceux qui sont au courant des énormes progrès accomplis à l'aurore de ce siècle par nos industries de cet art. Il est impossible, à mon humble avis, au point de vue de la couleur et de la justesse des tons, d'obtenir un résultat meilleur que celui qui s'affirme magistralement dans le panneau en faïence *l'Automne* (913). L'autre panneau, *Marine hollandaise* (915), ne le céderait en rien au premier, si le ciel avait une teinte brumeuse moins violette. Les deux intérieurs de cheminée (914) sont très agréables à l'œil et égayeront le foyer qui se les appropriera. Qu'il nous soit permis d'adresser un sincère éloge à ces artistes distingués dont les savantes recherches ont su faire jouer à la terre cuite émaillée un rôle si délicieux dans la magnifique symphonie des couleurs. Grâce à leurs efforts, s'embelliront nos demeures, car les architectes seront forcément obligés de suivre le goût du public. De M. BERTIN, de Lyon, un panneau décoratif, *la Soie*, en mosaïque émail (747). Bien que sa composition ne laisse rien à désirer quant à l'idée et au rendu, il est pâle, par suite de son voisinage avec ceux dont nous venons de parler. Je préfère de beaucoup *le dallage* en mosaïque de marbre (748) qui n'a pas à supporter la comparaison. Tout d'abord, je déplore la malencontreuse idée d'exposer dans une position verticale un dallage, et je ne puis comprendre qu'on le présente à l'état d'ébauche ; cette restriction faite, je le trouve plus artistique et plus solide que le carrelage noir et blanc employé actuellement dans nos vestibules. Mentionnons *la mosaïque* (917) de M^{lle} NÈGRE, représentant des nénuphars aussi bien que possible. C'est un perfectionnement apporté à la mosaïque uniformément blanche qu'on a l'occasion de voir en certains endroits.

Dans les constructions où l'économie présidera, elle sera employée, car, sous son effet salubre on flaire une tentative artistique. Je ne conteste pas la valeur du *fragment de vitrail* (919) de MM. NICOD et JUBIN, dont le carton, dessiné par M. REPELIN, est placé salle X ; mais mon choix, s'il était à faire, se porterait sur le vitrail représentant des iris s'enchevêtrant les uns dans les autres et réjouissant l'œil par leur floraison touffue. Depuis quelques années, le commerce des vitraux va prospérant. De ceci, rien qui doive nous surprendre. En effet, l'existence mouvementée que nous menons par nécessité nous fait un impérieux devoir de rechercher tout ce qui charmera nos heures de repos dans notre home. On pourrait dire que, dans les grandes villes, la lumière ne nous arrive pas en quantité telle que nous puissions jouir de vitraux installés à nos fenêtres, et qu'il serait sage d'en orner seulement les ouvertures des villas et des châteaux qui, en pleine campagne, la reçoivent à profusion. Ce n'est pas mon avis. D'abord, dans les grandes villes, à Lyon en particulier, ne voyons-nous pas les rucs s'élargir pour permettre à l'air de circuler plus aisément et à la lumière de visiter plus abondamment nos demeures. Et ensuite, ce qui semble me donner raison, l'essai a été tenté avec succès par les constructeurs des maisons neuves. Quand on pénètre dans une maison où les escaliers et vestibule sont éclairés par des vitraux, une sensation de confortable, de bon goût nous pénètre. Certes, il vaut mieux pour la vue d'être retenue par ces vitraux, qui disent quelque chose à l'esprit, que de plonger, même malgré elle, dans des intérieurs qui ne sauraient guère nous intéresser. Il serait à souhaiter, je le dis sans crainte d'être démenti, que l'emploi des vitraux se généralisât sans retard. Dans la salle XII, M. DREVARD expose un *vitrail pour appartement* (826) ; le sujet en est simple, et pourtant suffisant, des ombellifères émergent de leur feuillage. Comme c'est mieux que les papiers vitraux les plus riches, dont la vogue s'est maintenue quelque temps !

Enfin, au milieu de cette salle, un buste, *Miserere* (984), en plâtre durci, grâce au procédé Wolf, semble avoir été taillé par le ciseau d'un habile sculpteur dans un bloc de vieux bois, rongé par les vers, ravagé par le temps. L'expression de la souffrance humaine est rendue avec un art tel que l'émotion vous gagne, ce qui est le propre des grandes œuvres. Quelle habileté à donner au plâtre la couleur et le poli du vieux bois travaillé ! Quelle adresse à représenter les trous que les vers font dans le bois et les fendillements qui s'opèrent entre ses fibres à mesure qu'elles se dessèchent !

La porte qui nous permet d'entrer dans la salle X possède un *encadrement en staff, imitation céramique* (864), de M. FLACHAT. Cette production est unique en son genre ; cependant, aux derniers Salons de Paris, une large place lui a été faite. C'est de l'art nouveau qui ne tardera pas à être introduit dans l'habitation. Le public, à coup sûr, lui fera fête. Dans cette salle, paravents, écrans de feu, devants de cheminée, bijoux en émaux, projets d'éventail, volant de robe en mousseline, marqueterie, pyrogravure, suspensions, en un mot tout ce qui orne un intérieur. A regarder toutes ces richesses, le temps a fui irréparablement, mais il a été agréablement employé. Il serait difficile de passer en revue, même d'énumérer tout ce qui s'offre au regard ; je me contente de citer au hasard ce qui m'a le plus frappé, me réservant le plaisir d'y revenir, s'il y a lieu, à mon prochain article. On constate une tendance bien marquée à employer le vitrail pour paravent ; c'est affaire de goût, de mode. La bordure varie, il est vrai ; ici elle est en cuivre (958), là en hambou (959), ailleurs en bois peint en blanc (960). C'est néanmoins exclusif. Le *paravent peinture à la brosse* (787) de M^{lle} Charvet est très intéressant à regarder attentivement. Des fougères et des chardons, s'éageant à leur

plan respectif, sont représentés par la toile elle-même, que la coloration bleu gris, tour à tour éclaircie et renforcée très artistement, a épargnée. Quel est le procédé ? Ce n'est pas dessiné à la main et brossé ensuite. Le dessin, même irréprochable, a été pourtant nécessaire à la création de cette œuvre. Des cartons habilement découpés ou des plaques métalliques ont été appliqués sur la toile pour la protéger là où les feuilles apparaîtront ensuite, et la brosse a couvert le reste. C'est le procédé du pochoir. M. PITIOT, dans son *volant de robe en mousseline* (932) s'est servi également du pochoir, je serai plus exact en disant de plusieurs pochoirs, mais d'une manière inverse à la précédente. Ce qu'il convient de signaler, c'est qu'une invention éclate, que l'artiste saura mettre au point. Sur une mousseline blanc crème, un premier pochoir est appliqué, permettant à un vaporisateur particulier, l'aérographe, de répandre sur le tissu une couleur, ensuite d'autres couleurs seront juxtaposées à l'aide d'autres pochoirs. Ainsi, les œilleux aux colorations fines et éclatantes sont fixés sur ce tissu léger, qu'on peut froisser et dégraisser sans que les fleurs perdent de leur fraîcheur et de leur éclat. Cette invention sera accueillie favorablement par les dames, toujours empressées à relever leurs charmes par le beau. Si ce volant de robe avait été exposé dans une vitrine sur fond blanc, et non vert d'eau, et dans sa pose naturelle, l'effet aurait été plus saisissant ; le goût raffiné de M. Pitiot nous permet d'espérer que l'an prochain on applaudira au succès définitif de l'inventeur. Les fleurs et tiges ont leur véritable couleur, ce qui n'a pas lieu pour les fougères de chardons de M^{lle} Charvet. Un *écran de feu* (979) de M. VÉRITÉ, est aussi très remarquable ; il est en cuir repoussé et peint. Les chardons, avec leur couleur vraie, ressortent magnifiquement.

A. TUCOTIOP.

Aperçu sur l'Histoire DE LA FLORE ORNEMENTALE

— FIN —

Les Arts contemporains

ART NOUVEAU. — De nos jours, les artistes semblent vouloir réagir complètement contre les errements du XIX^e siècle ; et ne serions-nous pas à la veille de voir s'épanouir un style nouveau qui serait propre à notre époque.

Les arts décoratifs, et la flore ornementale en particulier, ont fait, en effet, ces dernières années, des progrès vraiment sensibles, grâce aux recherches incessantes de nos artistes modernes, qui, loin de se laisser décourager, ont persisté dans leurs études avec une opiniâtreté remarquable, malgré les critiques empressées qui trop tôt voulaient condamner un style, à peine était-il né.

Il est incontestable que les débuts de l'art nouveau manquèrent souvent d'intérêt ; mais il fallait attendre, car un style ne se crée pas en un jour.

Nous en sommes à la deuxième phase de l'art nouveau, et déjà nous pouvons constater une amélioration très accentuée dans l'interprétation de la flore ornementale.

Comme leurs devanciers des plus belles époques, nos artistes modernes sont retournés aux sources du décor, et c'est à la nature principalement, cette source intarissable d'inspirations, qu'ils sont allés cueillir des idées nouvelles.

La flore de nos jardins et celle de nos serres, devenues merveilleusement riches, forment des espèces difficiles à styliser ; mais nos artistes en ont parfois tiré des effets ravissants.

Ils s'adressent à toutes les fleurs, et les plus simples trouvent de jolies applications.

Telles : la capucine, que Grasset a si merveilleusement stylisée ;

Le superbe chrysanthème aux couleurs délicates et si variées ;

L'iris, que nos décorateurs reproduisent dans tout l'éclat de sa beauté ;

Le pavot à la feuille opulente, mouvementée, aux pétales déchiquetés.

Nous pourrions citer encore : l'œillet, la passiflore, la tulipe, la violette, la glycine et tant d'autres fleurs charmantes, qui furent bien souvent interprétées, et ceci avec une stylisation parfaite.

Aux champs et aux bois, ils empruntent le coquelicot, le gracieux liseron, la jonquille, la marguerite des prés et la fleur de myosotis.

Il n'est pas même jusqu'aux arbres et aux arbustes que nos artistes n'aient cherché à styliser dans leurs œuvres.

Tels : le marronnier, le houx, l'olivier, le groseiller.

Aux débuts, nos ornemanistes se contentaient d'une imitation pure et simple de la flore, qui s'adaptait mal aux ouvrages qu'ils étaient chargés de décorer. Ils cherchaient la simplicité dans l'interprétation de la flore ; mais cette simplicité était mal comprise, et ils semblent s'être attachés à rendre le coloris de la flore plutôt que d'avoir cherché à en interpréter la structure.

Ces compositions manquent absolument de dessin, et le dessin n'est-il pas, cependant, l'expression même de la pensée, la couleur n'en étant que le complément.

Cette observation n'échappa pas à nos artistes modernes, qui, aujourd'hui, s'appliquant à mettre en valeur dessin et coloris, nous produisent parfois des œuvres vraiment charmantes.

La flore ornementale, dans l'Art Moderne, n'a pas encore atteint l'idéal du beau, c'est évident ; et peut-être sommes-nous encore loin du moment où elle s'imposera d'elle-même dans toute décoration. Mais pourquoi n'arriverions-nous pas à cet idéal, puisque nos ornemanistes déclarent eux-mêmes qu'ils n'ont pas encore atteint le degré de perfection auquel ils aspirent et qu'ils le cherchent toujours avec une constance qui leur fait honneur.

Notre devoir est donc d'aider nos jeunes artistes et de les encourager dans leurs recherches, car il serait temps que nous sortions de la torpeur dans laquelle nous sommes plongés depuis un siècle.

Rappelons-nous que nous sommes les descendants de ces illustres sculpteurs du moyen âge, dont nous sommes si fiers, parce qu'ils ont fait l'admiration du monde entier ; et, suivant leur exemple, prenons franchement la tête du mouvement artistique qui se prépare.

Nous ne devons pas oublier que, depuis longtemps, la France est, aux yeux de tous, considérée comme étant le centre de la civilisation et, par conséquent, le centre de l'art. La preuve en est que, de toutes parts, les étrangers affluent dans nos écoles des beaux-arts.

C'est donc sur la France que tous les regards sont tournés ; et c'est d'elle seule que doit surgir un nouveau style, qui s'imposera au monde.

FRÉDÉRIC GIROUD.

Tous droits de reproduction réservés.

CONCOURS

LYON

SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE

La maison de François d'Estaing a été indiquée par erreur au n° 53 de la rue Saint-Jean, dans le programme du concours d'ar-

chéologie. Cette maison est située au n° 37 de la rue Saint-Jean, à l'angle sud-est de la rue de la Bombarde.

BALE

FAÇADES POUR LE NOUVEAU BATIMENT DE LA GARE D'EXPÉDITION

La Direction du II^e arrondissement des chemins de fer fédéraux met au concours, parmi les architectes suisses et étrangers, l'élaboration, sur la base de plans déjà étudiés, des *projets de façades latérales et principales* pour le nouveau bâtiment de la gare d'expédition de Bâle.

On peut se procurer le programme au bureau des constructions des Chemins de fer fédéraux, à Bâle.

Les projets devront être remis à la Direction avant le 31 mai 1903 et porter la mention *Fassadenentwürfe für das Aufnahmes gebäude Basel*.

MM. LES ARCHITECTES,
GÉOMÈTRES,
INGÉNIEURS,
ENTREPRENEURS

sont informés qu'ils peuvent se procurer dans nos bureaux la

NOUVELLE SÉRIE DE PRIX

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LA VILLE DE LYON

— 6^e Édition 1902 —

Mise en vente depuis les premiers jours de mars.

Etablie par des Commissions spéciales composées d'entrepreneurs compétents, choisis dans chacune des industries, la *Nouvelle série de prix*, adaptée aux conditions actuelles de la production, en tenant compte pour la ville de la suppression des octrois, rendra à toutes les corporations du bâtiment les plus sérieux services.

Aux architectes ou entrepreneurs du dehors, chez qui les conditions de main-d'œuvre sont différentes ainsi que les prix de matériaux, elle ne peut manquer d'être utile, par la comparaison avec les prix pratiqués ailleurs.

L'exemplaire pris dans les bureaux de la *Construction lyonnaise*, 4, rue Gentil, Lyon : **14 francs**.

Pour le recevoir franco de port et d'emballage, ajouter **1 fr. 50**.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Travaux complémentaires de mise en état de viabilité des voies ouvertes dans la 3^e section des terrains domaniaux de la rive gauche du Rhône.

— Dans la séance du 24 mars, le Conseil municipal, sur le rapport de M. André Menut, au nom de la deuxième

Commission, a adopté le projet de l'Administration que nous avons exposé dans notre numéro du 1^{er} février et comportant la mise en adjudication publique pour les travaux de terrassement et de pavage s'élevant à 21.000 francs ; les travaux d'éclairage, de fontainerie et de plantation resteront confiés aux divers adjudicataires actuels de travaux similaires.

Construction d'égouts du 4^e type rédoit et de drainage en tuyaux de ciment à l'Hôtel des Invalides du travail. — A la même séance, le Conseil a également adopté le principe de la mise en adjudication publique du projet ci-dessus, dans les conditions où nous l'avons résumé dans notre numéro du 16 mars dernier.

Construction d'un égout sous l'avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune. — Ces travaux, dont le montant s'élève à 25.000 francs, dont 6000 francs à la charge du département, à qui incombe l'entretien du chemin G.C. 9 bis, feront l'objet d'une adjudication publique, conformément à la décision du Conseil municipal du 24 mars.

Construction d'un tronçon d'égout sous la traversée des chemins vicinaux ordinaires n^{os} 7 « de Saint-Just à Saint-Simon » et 11 « de Champvert ». — A la même séance a été adoptée la construction de ce tronçon, dont les travaux, en raison de leur faible montant (2100 fr.) feront l'objet d'un marché de gré à gré.

La Médaille du Salon. — Lundi 30 mars a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, le vote pour la grande médaille du Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Après deux tours de scrutin, aucun des concurrents n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, la médaille du Salon n'a pas été décernée.

Voici comment les votes se sont répartis :

Au premier tour, M. ROMAN a réuni 40 voix, M^{lle} BOUILLIER 31 et M. TERRAIRE 18.

Au second tour, M. ROMAN a eu 42 voix, M^{lle} BOUILLIER 32 et M. TERRAIRE 18.

Le Banquet du Syndicat des Architectes du département du Rhône a eu lieu samedi 28 mars, dans les salons Monnier. Nous nous voyons avec regret, par suite de l'abondance des matières, dans l'obligation d'en différer le compte rendu jusqu'au prochain numéro.

Ecole centrale des arts et manufactures. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, a décidé que les épreuves du concours d'admission à l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1903, commenceraient aux dates ci-après indiquées, savoir : Première session, le 1^{er} juillet. Deuxième session, le 15 septembre.

La clôture du registre d'inscription aura lieu aux dates suivantes, savoir : pour les candidats de la première session, le 10 juin; pour les candidats de la deuxième session, le 5 septembre.

Les candidats à l'une ou l'autre session, qui aspirent aux subventions de l'Etat, doivent déposer leurs demandes de bourse, sur le papier timbré, à la Préfecture de leur département avant le 10 juin.

Le programme des conditions pour l'admission des élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures sera d'ailleurs envoyé à toutes les personnes qui en feront la demande au secrétariat de l'Ecole, 1, rue Montgolfier, à Paris.

Agrandissement de l'Ecole supérieure de Tarare. — Le Conseil municipal vient d'accepter le nouveau projet d'agrandissement de l'Ecole supérieure. Les plans et devis s'élèvent à 80.000 francs.

La mise en adjudication pourra être faite sous peu et comprendra trois lots divisés comme suit :

1^o Maçonnerie, terrassement, etc., 44 403 francs; 2^o menuiserie, serrurerie, achat de matériel, etc., 23 885 francs; 3^o peinture, etc., 8140 francs.

Les travaux pourraient commencer en mai prochain et seraient terminés avant la rentrée d'octobre de cette année.

Construction d'une école à Chazelles-sur-Lyon. — La Municipalité de Chazelles-sur-Lyon (Loire) vient de décider la construction d'une école de filles.

Le montant de la dépense s'élève à 80.000 francs.

Travaux divers à la Côte-Saint-André (Isère). — A sa dernière réunion, le Conseil municipal a ajourné à une séance ultérieure, la décision à prendre au sujet de la construction d'un bassin-abreuvoir, sur la place de l'Esplanade. Une modification sera apportée au devis.

A été renvoyée à l'examen de la Commission des travaux la pétition relative à la réparation de la fontaine et de la canalisation des égouts de la rue de la Salpêtrière.

A Saint-Symphorien d'Ozon (Isère) aura prochainement lieu l'adjudication des travaux de réparation à l'église paroissiale.

Le devis s'élève à la somme de 7700 francs.

Travaux municipaux à Veiron. — A sa réunion du 5 mars, le Conseil municipal de Veiron a pris les décisions suivantes :

Trottoirs. — Est déclarée d'utilité publique la construction de divers trottoirs dans plusieurs quartiers de la ville.

Egouts. — Adoption des plans et devis des travaux de parachèvement du réseau d'égouts.

Bascule. — L'Administration est autorisée à traiter de gré à gré pour la construction de la nouvelle bascule du Mail et pour la réparation de celle de l'abattoir.

Ecole de Paviot. — Approbation des plans et devis pour la construction d'une école.

Chemin de Vouise. — Vote du projet d'achèvement du chemin de Vouise.

A Farges (Ain), vont avoir lieu prochainement les travaux de réparation à l'église de Farges. La dépense s'élève à 8000 francs.

A Besançon, d'importants travaux d'édilité ont été décidés par le Conseil municipal. Le montant approximatifs s'élève à 1.570.000 fr.

Société des Architectes du Nord. — Composition du Bureau pour 1903 : *Président*, M. Louis CORDONNIER; *vice-président*, M. COUTURAUD; *secrétaire général*, M. MOURCOU; *secrétaire-adjoint*, M. GORIS; *archiviste*, M. BAERT; *trésorier*, M. SALOMEZ; *délégué du Pas-de-Calais*, M. RONFORT, d'Hesdin; *délégué de la Somme*, M. DOUILLET, d'Amiens.

Entreprises électriques en Hongrie. — Il y a lieu de signaler la tendance qui se manifeste en Hongrie en faveur de l'éclairage des villes au gaz ou à l'électricité, en remplacement du pétrole.

En ce moment c'est la ville d'Orsova qui s'occupe de cette question.

Il a été décidé de pourvoir la gare de Lemberg (Galicie) de machines et de l'éclairage électrique. Le devis estimatif de ces entreprises est fixé à 350.000 couronnes.

(Bulletin commercial, de Bruxelles.)

Travaux publics projetés. — La légation de Belgique à Rio-de-Janeiro signale que les travaux d'amélioration des ports de la République continuent à être l'objet de la sollicitude du Gouvernement, qui est autorisé à émettre à cet effet des titres en papier ou en or.

Les constructions des ports artificiels de Torrès, dans le Rio Grande du Sud, et de Guajara, près de Belem (Para), pourront être mises en adjudication publique.

Un autre travail important qui devrait attirer l'attention de nos compatriotes, consiste à améliorer et à étendre la distribution d'eau de Rio-de-Janeiro pour laquelle le Gouvernement est autorisé à assurer le service des intérêts et l'amortissement du capital nécessaire.

Bulletin de renseignements coloniaux (2, rue des Arènes, Paris V^e). — Voyage, climat, ressources du pays, prix des terres, de la vie, des salaires, concessions, exploitations agricoles ou industrielles à créer et capitaux nécessaires; comment on vit et travaille, etc., enfin tout ce que l'agriculteur, l'artisan, le commerçant doit con-

naître sur nos colonies, tels sont les renseignements qu'il publie et s'efforce de faire reproduire par la presse.

Un an, 7 francs; six mois, 4 francs. — Envoyer mandat ou timbres. — Abonnement par la poste ou chez les libraires.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 25 mars.

LYON

- Cours Richard-Vitton*, 292. — Maison. — Propriétaire, M. Curtal. — Architecte, M. Bemisson.
- Avenue Félix-Faure*, 204. — Maison. — Propriétaire, M. Lescure. — Architecte, M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Cours Gambetta et rue Garibaldi*. — Maison. — Propriétaire, M. Cettier. — Architecte, M. Danthon, quai de Retz, 16.
- Rue Saint-Pierre-de-Vaise*, 78. — Maison. — Propriétaire, M. Vibert. — Architecte, M. Gauthier, rue Jean-de-Tournes, 15.
- Chemin de l'Asile*. — Maison. — Propriétaire, M. Billon. — Architecte, M. Lacombe, rue Charlet, 64.
- Rue de Gerland*, 23. — Maison. — Propriétaire, M. Robert. — Architecte, M. Lambert, cours Gambetta, 1.
- Rue Hénon*, 28. — Maison. — Propriétaire, M. Empereur. — Entrepreneur, MM. Martinaud et Chenaud.
- Chemin des Quatre-Maisons*, 12. — Agrandissement d'une usine. — Propriétaire, M. Berliet. — Entrepreneurs, MM. les Fils de J. Tauty.
- Rue Corne-de-Cerf*, 29. — Bâtiment annexe. — Propriétaire, M. Vertadier.
- Avenue des Ponts*, 55. — Maison. — Propriétaire, M. Mérieux.
- Boulevard des Hirondelles*. — Bâtiments industriels. — Propriétaire, M. Soly.
- Rue Turbil*. — Maison. — Propriétaires, MM. Dubois et Salagnac.
- Impasse de la Tour*. — Maison. — Propriétaire, M. Marvier.
- Rue Nouvelle*. — Maisons. — Propriétaire, M. Lédieu.
- Rue Saint-Gilbert*, 17. — Maison. — Propriétaire, MM. Jarrigeon et Denis.
- Rue Saint-Lazare*. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Barre.
- Chemin de Saint-Just à la Demi-Lune*. — Maison-Pavillon. — Propriétaire, M. Canque.
- Chemin de Montchat*, 6. — Annexe. — Propriétaire, M. Dumas.
- Rue Paul-Bert, angle de la rue Turbil*. — Maison. — Propriétaire, M. Maréchal.

SAINT-ETIENNE

- Rue d'Annonay*, 74. — Maison. — Propriétaire, M. Neyret, rue d'Annonay, 9.
- Cours Fauriel*. — Maison. — Propriétaire, M. Giraudot, rue de la Bourse, 33.
- Chemin du Mont*. — Maison. — Propriétaire, M. Perrin, au Mont, par Saint Etienne.
- Rue des Tilleuls*. — Maison. — Propriétaire, M. Heiligenstein, rue de Roanne, 106.
- Rue Villebaupis-le-Haut*. — Maison. — Propriétaire, M. Combe, rue Louis-Blanc.
- Rue de la Bourse*, 15. — Maison. — Propriétaire, M. Giron, rue Richelandière, 4.
- Rue Daguerre*, 33. — Maison. — Propriétaire, M^{me} veuve Lafarge, rue Gambetta, 29.
- Cours Fauriel*. — Maison. — Propriétaire, M. Frachise, rue Villebaupis, 13.
- Chemin de Serrières*, 26. — Maison. — Propriétaire, M. Roche, rue Boulevard-Valbenoite, 18.
- Grande rue Saint-Roch*. — Maison. — Propriétaire, M. Marcllet, rue des Passementiers, 12.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

- Rhône.** — 23 mars. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction d'une canalisation en béton de ciment, assainissement du chemin de grande communication n° 35, dans Saint-Julien-sous-Montmelas. Montant des travaux, 3.400 fr. Soumissionnaires : MM. Benassy, 7 p. 100. — Patinaud, 2 p. 100. — Orluc, 9 p. 100. — Adjud., M. Viethel, à Salles, 10 p. 100 de rabais.
- Aln.** — 22 mars. — *Mairie d'Apremont.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un hangar pour batteuse. Montant des travaux, 12.797 fr. 32. Adjud., MM. Levrat frères, à Apremont, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Réparations au clocher. Montant des travaux, 1.328 fr. 08. Adjud., M. Stéphane Passot, à Oyonnax, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Réparations à la fruitière et aux fontaines publiques. Montant des travaux, 2.359 fr. 20. Adjud., M. Boutifroy, à Oyonnax, 10 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 14 avril, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service vicinal. Adjudication au rabais de travaux publics. Avis. — 1^{er} lot. Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées de divers chemins de grande communication et d'intérêt commun du département, à l'aide de rouleaux d'un poids supérieur à 15 tonnes. Travaux à effectuer dans un délai maximum de six années, à partir du 1^{er} septembre 1903 : 550 000 tonnes kilométriques à 0 fr. 18. Montant de la dépense, 99.000 fr. — 2^e lot. Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées de divers chemins de grande communication et d'intérêt commun du département, à l'aide de rouleaux d'un poids inférieur à 14 tonnes. Travaux à effectuer dans un délai maximum de six années, à partir du 1^{er} septembre 1903 : 400.000 tonnes kilométriques à 0 fr. 18. Montant de la dépense, 72.000 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Rhône. — Jeudi 30 avril, 2 h. — *Mairie d'Irigny.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 13.933 fr. 33. Cautionnement, 1 400 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 4.915 fr. 93. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie et vitrerie. Montant des travaux, 1 934 fr. 47. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 2.041 fr. 22. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie. Montant des travaux, 488 fr. 50. Cautionnement, 50 fr. Montant total des travaux, 23 343 fr. 45.

Chaque concurrent sera tenu de justifier : 1^o de sa moralité et de sa solvabilité par un certificat du maire de la commune où il réside; 2^o de sa capacité et de sa probité, par un certificat n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par deux architectes connus, constatant que le fournisseur onnaire est apte à l'exécution des travaux dont il s'agit. Ces certificats devront être visés par M. Louis Benoit, architecte à Lyon, quai de Bondy, 2, au moins dix jours avant l'adjudication; 3^o de ce qu'il est assuré, pour ses ouvriers, contre les accidents; 4^o de ce qu'il a versé à la Caisse municipale, à titre de cautionnement provisoire, une somme égale au dixième du montant du lot pour lequel il concourt.

Les plans, devis et cahier des charges, seront déposés à la mairie d'Irigny où il pourra en être pris connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 6 heures du soir, jusqu'à la veille du jour de l'adjudication.

Aln. — Dimanche 5 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Alban.* — Travaux communaux. Construction d'une citerne. Terrasse, maçonnerie, divers, pompes et accessoires. Montant des travaux, 1.118 fr. 58. A valoir, 81 fr. 42. Total, 1.200 fr. Cautionnement, 60 fr. Soumissions deux jours à l'avance.

Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 19 avril 10 h. — *Mairie de Labégude.* — Construction d'un hôtel des postes. Le dimanche 19 avril, à 10 heures du matin, il sera procédé dans la salle de la mairie de Labégude, à l'adjudication au rabais des travaux de construction d'un hôtel des postes. Montant des travaux, 14.398 fr. 75, non compris les imprévus. Cautionnement, 400 fr.

Les plans et devis sont déposés à la mairie et chez M. Martin, architecte, auteur du projet. Visa par l'architecte, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 16 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Collège. Appropriation de maisons pour l'école de filles. Montant des travaux, 8.465 fr. 06. A valoir, 1.195 fr. 69. Total, 9.660 fr. 75. Cautionnement, 280 fr. M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. — 2^e lot. Saint-Lamain. Reconstruction du mur de soutènement du cimetière. Montant des travaux, 1.668 fr. 08. A valoir, 158 fr. 52. Total, 1.816 fr. 60. Cautionnement, 55 fr. M. Huguenet, agent-voyer cantonal à Sellier.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication pour le 1^{er} lot.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture le mercredi 15 avril, avant 5 heures du soir, ou, pour celles provenant du dehors, parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Savoie. — Jeudi 9 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux sur chemins vicinaux. — Albertville. Chemin n° 10. Du jardin public au chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction de la partie comprise entre le Jardin public et le chemin vicinal ordinaire n° 1, sur 305 m. 50. Montant des travaux, 5.383 fr. 30. A valoir, 611 fr. 70. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. Date de l'achèvement des travaux, 1^{er} novembre 1903. Les envois devront parvenir à destination le mardi 7 avril, à 5 h du soir, dernier délai.

Visa huit jours avant la date de l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer de l'arrondissement. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie (Haute-). — Mardi 14 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^{er} Monthon. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction de la partie comprise entre l'église et les Choseaux, sur une longueur de 264 mètres. Montant des travaux, 4.090 fr. 01. A valoir, 1.049 fr. 99. Total, 4.140 fr. Cautionnement, 120 fr. — 2^e Les Contamines (St-Gervais). Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 8 et le Plan du Moulin, sur une longueur de 545 m. Montant des travaux, 12.183 fr. 04. A valoir, 2.721 fr. 96. Total, 14.910 fr. Cautionnement, 410 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer en chef, à Annecy. Renseignements à la préfecture (2^e division).

Saône (Haute-). — Mercredi 15 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Gray.*
 — 1^{er} lot. Beaujeu, auteur du projet, le Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Beaujeu à Igny. Rectification de la partie comprise entre la sortie du village et le dessus de la rampe dite de Sainte-Anne (longueur 275 mètres). Montant des travaux, 2.574 fr. 65. Cautionnement, 85 fr. Frais, 47 fr. 10. — 2^e lot. Saint-Broing. Auteur du projet, le Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Saint-Broing à Beaujeu. Construction de trottoirs avec bordures et demi-rigoles pavées entre le hangar appartenant à Fuin, Pierre et la maison Belfort, François, sur une longueur de 86 mètres 80. Montant des travaux, 2.390 fr. 91. Cautionnement, 80 fr. Frais, 52 fr. 18. — 3^e lot. Velleux. Auteur du projet, le Service vicinal. Ruelle de l'Eglise. Elargissement de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 13 et l'église, sur une longueur de 92 m. 50. Montant des travaux, 6.177 fr. 40. Cautionnement, 300 fr. Frais, 162 fr. — 4^e lot. Avrigny. Auteur du projet, M. Mugnier, à Gray. Agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 1.949 fr. 65. Cautionnement, 100 fr. Frais, 56 fr. 50. — 5^e lot. Cresancey. Auteur du projet, M. Colard, à Gray. Réparations à la fontaine et aux édifices communaux. Montant des travaux, 2.736 fr. 66. Cautionnement, 135 fr. Frais, 110 fr. 40. — 6^e lot. Gray. Auteur du projet, M. Natay, à Gray. Construction d'une école maternelle. Montant des travaux, 24.400 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 457 fr. 20. — 7^e lot. Gray. Auteur du projet, M. Natay, à Gray. Aménagement d'une école primaire supérieure de filles (Appropriation de l'immeuble Watelet). Montant des travaux, 18.500 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais, 351 fr. 15. — On pourra prendre communication des plans et devis à la sous-préfecture tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUR —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	180 »	185 »
— en planche rouge	215 »	220 »
— — — jaune	180 »	185 »
Etain Banks en lingots	365 »	370 »
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	58 »	59 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	73 »	74 »
— — — Autres marques	71 »	77 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, A.O.	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »	» »
Mercure	665 »	680 »

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 32651

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	
	MM.	
Charles Sorlin, fournitures pour peignes et lames à tisser, à Villieu-Layés (Ain).	H. Feys.	Convocation, vendredi 3 avril 9 h. 1/2.
Virginie Bozon-Verduraz, épicière, rue Romarin, 16	J. Verney.	— vendredi 3 — 9 heures.
Pierre-Paul Guthmann, appareils et produits photographiques, r. Romarin, 31.	Eug. de Villeneuve	— mardi 7 — 9 heures.
		Conversions de Liquidations en Faillites.
Albert de Andréa, débitant, rue Charlet, 12 et 14	H. Feys.	Jugement du 24 mars 1903.
Louis Noll dit Moisy, chaussures, rue Dumoulin, 36	J. Pitre.	Jugement du 27 mars 1903.

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	JUGES-COMMISSAIRES	
	MM.	MM.	
Groz et Cie, rue de Séz, 111	H. Feys.	Pradel.	Extension, jugement du 23 mars 1903.
A. Fond fils, fabricant du produit « l'Algérienne », cours Vitton, 70.	—	Chevrot.	Vérification, mercredi 22 avril 8 h. 3/4.
Claude Laveur, marchand de vins, rue Bellecumbe, 3	—	—	— mercredi 22 — 8 h. 3/4.
Pierre Pupier, fabricant de perles, rue du Pavé, à Vénissieux	J. Pitre.	—	— mercredi 22 — 10 h. 1/2.
Louis, restaurateur, à Couzon-au-Mont-d'Or	—	—	Convocation, mardi 7 — 9 h. 1/2.
Chayard, rue Diderot, 1	Eug. de Villeneuve.	Celle.	— vendredi 30 — 10 h. 1/2.
Bocquin, tailleur, rue Franklin, 31	J. Verney.	Pradel.	— mardi 7 — 9 heures.
Edouard Forestier, fabricant de meubles, rue de Vendôme, 160	J. Pitre.	Loras.	Vérification, vendredi 17 — 10 heures.
Adrien-Auguste Bret, papetier, rue Servient, 1	—	—	— vendredi 17 — 10 heures.
Société des Casino et Cercle de Vals-les-Bains, rue Grenette 16	Eug. de Villeneuve.	Chevrot.	— mercredi 8 — 8 h. 3/4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 51, rue de l'Abondance. — Usinage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Vialard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre, Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plots en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S.G.D.G.

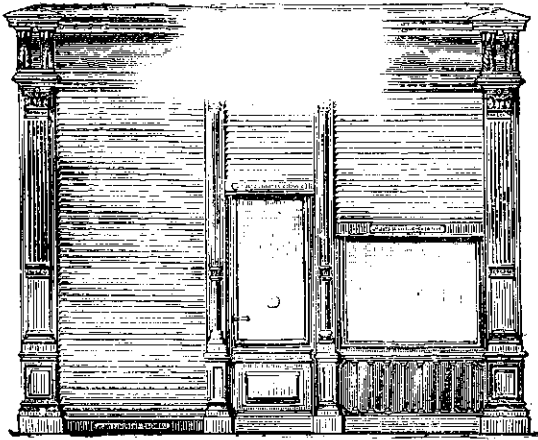
Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :

FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6. rue Rabelais, Lyon

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S.G.D.G.

Pour Travaux Publics
MINES, PLANTATIONS

Matériel

MATÉRIAUX

POUR

Entrepreneurs

VENTE

LOCATION

AVEC

Facilité d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR

Exposition industrielle de Saint-Etienne 1891 - Premier prix médaille d'Or

Exposition industrielle et agricole de Béziers 1892 - Premier prix médaille d'Or

Expositions Univ. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or; Bordeaux 1895, Hors Concours, Médaille d'Or



WAGONS PERFECTIONNÉS

TRICYCLES

JULES WEITZ

LYON

MARBRERIE

EN TOUS

GENRES

TELEPHONE 18-58

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture

Travaux d'Eglise

Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons

Colonnes et Gains

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

Usines et Carrières DEVILLERS & C^{IE}

Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre

et des Carrières de Cipolin.

USINES :

LA MURE (Isère).
MARPENT (Nord).
ERQUELINES (Belgique).
CARRARA (Italie).

CAPITAL : 1.200.000 FR.

3, rue Président-Carnot, LYON

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

DEVILLERS & C^{ie} et G. ESCALLE & C^{ie} réunis

MAISONS DE VENTE :

GRENOBLE, 19, av. Haute-Lorraine.
GENÈVE, quai du Mont-Blanc.
NEW-YORK, 1, Madison Avenue.
LONDRES, 28, City Road.
BRUXELLES, 8, r. du Chien-Vert

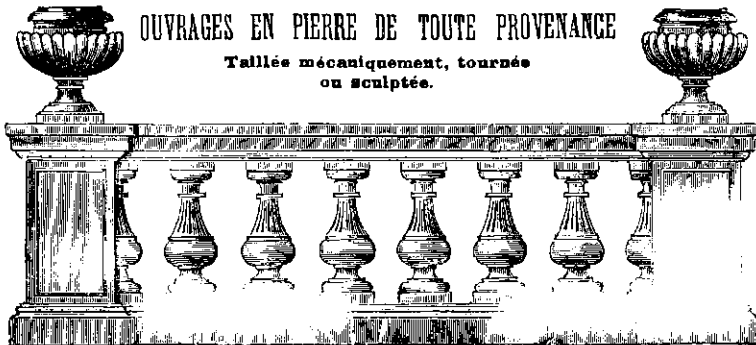
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournée
ou sculptée.



ALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA FILS

FATOU-GUITTA

SUCCESSEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX
Décorative et avec Figures

BERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrine

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON